Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20261116-2026_08_07-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
6 Novembre 2026
Date d'affichage
6 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, M. CHEVILLON Jérôme, M. BELLEC Bernard, M. LE BARH Ludovic, M. KERMORVANT Fabien, Mme COURTIN Henriette, M. LARCIN Ronan, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise, Mme GOUPIL Françoise, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, M. KERRIEN Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme MARTIN Anna à M. KERMORVANT Fabien, Mme LARUE Laurence à M. MOQUET Alban, Mme TOURLET Aurore à M. LE GARGASSON Gwénaël, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, M. DERRIEN Maelan à M. KERRIEN Bernard

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-08-07 – Conseiller en économie sociale et familiale (CESF) à temps partagé - Avenant à la convention avec GMVA

Par délibération en date du 23 janvier 2025, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention avec Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, pour trois années, de 2025 à 2027, afin de permettre l'intervention sur la commune de Monterblanc d'un CESF (Conseiller en Economie Sociale et Familiale) à temps partagé, dans le cadre de la prévention des risques d'isolement et de précarité.

Par voie d'avenant à cette convention, le conseil communautaire, lors de la séance du 24 septembre 2026, a modifié les modalités de calcul de la participation des communes. Ces contributions sont désormais déterminées sur la base du coût total du service, divisé par le nombre total de permanences par mois effectué par le CESF et multiplié par le nombre de permanences réalisé sur chaque commune.

La commune de Monterblanc arrête son besoin à une permanence mensuelle.

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'expression des souhaits des CCAS du territoire communautaire et notamment l'avis favorable à la poursuite du projet, formulé par les membres du CCAS de Monterblanc, le 2 novembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20261116-2026_08_07-DE

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2026, approuvant l'avenant n°1 à la convention d'engagement relative à la mise à disposition d'un Conseiller en Economie Sociale et Familiale ;
Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 5 novembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : approuve l'avenant à la convention avec Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, portant sur le dispositif de Conseiller en Economie Sociale et Familiale à temps partagé ;

Article 2 : autorise M. le Maire à signer cet avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 16/11/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Louise MOQUET

